



Construction légère posée sur terrasse bar sans bail établi

Par **clovilguy02**, le **07/02/2015** à **13:38**

Mon locataire possède un fonds de commerce bar en station de ski, il a posé il y a 10 ans, sur la terrasse devant le bar une structure légère, fermée pour agrandir sans autorisation du syndic de l'époque. La terrasse n'avait à l'époque pas de bail commercial, personne ne lui a rien dit. Le nouveau syndic lui demande aujourd'hui d'enlever cette structure, car il va être établi en février 2015 un bail pour la terrasse, en a-t-il le droit ?